

ANNEXE AU PROJET ASSOCIATIF : Le Plan d'actions 2017-2022

OBJECTIF 1 : Diversifier et adapter l'offre d'accueil afin d'éviter les ruptures de parcours de vie

ACTIONS RELATIVES A L'OBJECTIF 1 :

- Approfondir le diagnostic :
 - En interne : A formaliser à partir des données issues du RA (Rapport d'Activité), des PAP et des réorientations demandées
 - En externe grâce aux données de la MLPH et de l'Analyse territoriale des Besoins Sociaux (ABS) pour évaluer les besoins en matière :
 - D'accueil de jour
 - D'accueil temporaire
 - D'accueil familial
 - De SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)
- Adapter les modalités d'accueil existantes :
 - Développer les missions de diagnostic, d'évaluation et d'orientation du SAVS
 - Etudier les possibilités de transformation de certaines places de Foyer de vie en FAM
 - Favoriser la création de services selon les besoins identifiés ou à identifier
- Créer et renforcer les différentes coopérations avec des partenaires :
 - Mieux structurer les coopérations existantes avec les :
 - ESAT
 - EHPAD
 - IME (Institut Médico Educatif)
 - Acteurs du territoire : Travailleurs sociaux des CMS (Centres Médico Sociaux), équipes psychiatriques de secteur, médecine générale
 - Etre force de proposition d'un groupe de travail avec les partenaires concernés
- Réaliser l'adaptation des services actuels par le développement des connaissances et des compétences du personnel relatives aux besoins identifiés des usagers :
 - Repérer les outils de diagnostic utilisés par l'équipe et les compléter si nécessaire
 - Proposer des formations à l'équipe sur le diagnostic et les besoins des usagers

- Communiquer auprès des familles et des partenaires sur les compétences et les missions du SAVS (CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination), CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), ADMR (Aide à domicile en Milieu Rural), ESMS partenaires...)

OBJECTIF 2 : S'engager dans une Démarche Qualité (DQ) et Gestion des Risques (GR) pour l'ensemble des établissements et services

Préalable : Les grands principes de la DQ et de la GR

La méthodologie de la DQ et de la GR :

- Démarche globale et participative ; en relation étroite avec la structure régionale d'appui.
- Recueil permanent des besoins des usagers
- Veille et prospection permanente des professionnels
- Partage d'expériences et espaces d'ouverture, d'échange et de réflexion
- Analyse des pratiques et retour d'expériences

L'organisation de la DQ et de la GR :

- L'organisation devra faire preuve de souplesse et d'adaptabilité pour pouvoir mener à bien la DQ et la GR
- Que chaque service et ESMS dispose d'une structure formalisée et d'un plan d'action DQ et GR
- La structure du plan d'action sera calée sur la base des préconisations de l'évaluation externe
- Disposer d'un Comité de Pilotage et de référents Qualité

ACTIONS RELATIVES A L'OBJECTIF 2

- Engager le CA et la Direction dans la DQ et la GR via l'écriture du Projet Associatif
- Diffuser et faire vivre le PA auprès des administrateurs, des salariés, des familles et le faire vivre auprès des usagers via les CVS
- Formaliser l'organisation de la DQ et de la GR avec les référents par ESMS et services
- Définir un plan actions DQ et GR par service et ESMS qui s'appuie sur les 7 rubriques de l'évaluation externe
- Définir un ou des thèmes transversaux annuels communs à tous les services et ESMS

OBJECTIF 3 : Baser ses activités sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM et de la HAS, selon les avancées de la science en matière de santé mentale et en innovation sociale

Actions relatives à l'objectif 3 :

Actions de recherche :

- Assurer une prospection vers les universités et leurs équipes de recherche
- S'inscrire dans des projets de recherche et d'actions dans nos domaines de compétence
- Maintenir un esprit et des capacités d'innovation pour l'évolution de nos actions

Actions de formation des professionnels et accueil de stagiaires :

- Plan de formation pluriannuel intégrant la connaissance des RBPP et la DQ
- Programme de sensibilisation au Secteur Médico-Social et à la Santé Mentale
- Développer la formation continue des professionnels
- Développer les partenariats avec les instituts de formation
- Renforcer nos compétences de sites qualifiants

OBJECTIF 4 : Favoriser les projets culturels, artistiques et sportifs de l'utilisateur

Actions relatives à l'objectif 4

- Poursuivre notre engagement auprès des partenaires et rechercher dès que possible un conventionnement
- Rencontrer et rechercher de nouveaux partenaires afin de diversifier l'offre de service aux usagers
- Participer aux événements qui se déroulent sur le territoire

OBJECTIF 5 : Garantir l'accès aux droits de ses usagers :

Actions relatives à l'objectif 5

Concernant le revenu :

- Appliquer des règles de tarification qui permettent de garantir des ressources décentes à l'utilisateur
- Maintenir un partenariat de qualité avec les mandataires et les représentants légaux afin de s'assurer de la couverture des besoins des usagers

Concernant l'accès aux soins :

- Rendre le dispositif existant accessible par le développement de collaborations de proximité et d'une orientation adaptée,
- Développer les liens avec les partenaires externes pour favoriser l'accompagnement des usagers vers le milieu ordinaire, en particulier par l'identification de relais (médecine de ville, relais institutionnels et/ou associatifs, centres médicaux de santé, services hospitaliers en particulier l'équipe spécialisée située à Cam de Prats du C.H.C.B.(Centre Hospitalier de la Côte Basque), le Centre PMI (Protection Maternelle et Infantile) de St Vincent de Tyrosse),
- Faciliter l'accès aux consultations spécialisées par la mise en place de consultations de premier recours au sein des établissements gérés par l'Aïrial et un dispositif d'orientation effective,
- Développer des actions de prévention ciblées sur les lieux de vie en s'associant avec des structures partenaires, pour une prise en charge médico-psycho-sociale globale de la personne

Concernant l'accès aux activités :

- Cf. objectif 4
- Développer l'accès de l'utilisateur au numérique dans des conditions de sécurité optimales

Concernant l'accès à la citoyenneté :

- Informer les usagers sur leurs droits et devoirs citoyens
- Valoriser les représentations au sein de l'Institution (Mandat CVS notamment, Commission Restauration...)
- Mettre à disposition de l'utilisateur les informations utiles
- Accompagner l'utilisateur dès que nécessaire dans l'exercice de ses droits civiques

Objectif 6 : Renforcer l'ouverture de l'Institution sur son environnement et les liens de partenariat et développer la communication

- Réaliser une cartographie des partenariats
- Réaliser une évaluation de la collaboration avec chaque partenaire
- Proposer systématiquement une convention à tous les partenaires
- Solliciter les partenaires à participer aux étapes-clés de l'association et réciproquement
- Disposer d'un plan de communication interne et externe en respectant les obligations réglementaires en vigueur
- Faire vivre et mettre à jour régulièrement les supports de communication (livret d'accueil...)
- Réaliser une gazette d'information
- Développer l'utilisation et la maîtrise des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) au sein de l'association
- Sensibiliser les bénéficiaires à ces modes de communication et les faire participer à certaines actions

Objectif 7 : Promouvoir une relation contractuelle de qualité avec les salariés

- Mettre en place un management garantissant une santé physique et psychique de qualité pour chaque professionnel
- Présenter le Projet Associatif à chaque professionnel et la/le sensibiliser aux valeurs de l'Institution
- Favoriser la participation et rechercher l'adhésion des professionnels au Projet d'Établissement et leur investissement pour la réalisation des missions des établissements et services
- Ouvrir le dialogue avec les partenaires sociaux pour la mise en place d'une démarche de Qualité de Vie au Travail (QVT)